



Alcool et permis probatoire

Par **polo03**, le **13/03/2011** à **20:53**

Bonjour,

Je passe une composition pénale le 22 mars 2011 suite a une conduite avec 1,45 g/l de sang. Etant en permis probatoire, je me demande si mon permis est définitivement perdu. la date d'anniversaire étant le 10 mai 2011 (date d'obtention du papier rose en ayant passé le permis le 24 avril 2010)

est il utile d'essayé de gagner du temps :

- en refusant la composition pénale
- en demandant de payer l'amende en plusieurs fois?

Merci

Cordialement

Par **Tisuisse**, le **13/03/2011** à **23:41**

Bonjour,

Avec 1,45 g par litre de sang vous n'êtes soumis qu'à une composition pénale ? c'est assez surprenant parce que, à ce niveau d'alcoolémie, c'est le tribunal correctionnel qui fixe les sanctions donc vous devriez comparaître devant le juge.

Je ne comprends pas vos histoires de date. Quand, exactement, avez vous passé l'épreuve de conduite de votre permis ? c'était le 24 avril 2010 ou le 10 mai 2010 ?

Avant de voir s'il y a lieu de "faire traîner", attendez le contenu de l'ordonnance pénale et

revenez sur ce topic.

Par **polo03**, le **01/05/2011 à 17:03**

Bonjour,

J'ai donc fait l'objet d'une composition pénale, avec pour sanction, 3 mois de suspension, un stage de prévention a faire, mais ni amende, ni inscription sur le casier.

Par **mimi493**, le **01/05/2011 à 17:19**

Répondez aux questions posées

Par **polo03**, le **01/05/2011 à 17:50**

BONJOUR!

Quelle question?

Par **Tisuisse**, le **01/05/2011 à 18:27**

Je vous ai demandé la date exacte de passage de votre permis. Ce serait bien de relire les messages intermédiaires, non ?